

---

## ANNEXE B

### Décision du CCNR 06/07-0168 et -0266 CKAC-AM concernant *Doc Mailloux* (six épisodes)

---

#### Les plaintes

##### Dossier du CCNR 06-07-0168

Le CRTC a fait parvenir la plainte suivante, en date du 5 octobre 2006, au CCNR :

Aujourd'hui, 5 oct 2006, 12:25:48 j'ai écouté l'émission du docteur Pierre Mailloux sur les ondes de CKAC via internet. Je vous inclus une copie du courriel que je lui ai expédié.

Non seulement a t il été irrespectueux avec cette auditrice mais il est également vulgaire.

Très détrimental pour le Québec.

-----

Docteur Mailloux,

Aujourd'hui c'est la deuxième fois que je vous écoute en ondes via internet. La première fois je trouvais que vos dires étaient sensés mais je viens de m'apercevoir aujourd'hui que je vous ai malheureusement jugé trop vite.

Vous venez de perdre un nouvel auditeur par votre impolitesse à l'américaine que vous avez manifesté aujourd'hui à cette pauvre dame qui vous a parlé des premières menstruations de sa fille.

Non seulement avez vous été impoli face a elle mais votre déportement a grandement nuit à votre profession.

Je suis très déçu. Heureusement que votre co-animatrice vous a tenté tant bien que mal de vous sauver la face.

Le CRTC devrait vous retirer des ondes. Ce message sera également transmis au CRTC en tant que plainte officielle.

Je vous en prie, tentez d'être respectueux de vos auditeurs. L'ignorant c'est vous. Pas vos auditeurs.

Vous être peut être bien intelligent mais complètement irrespectueux. Pas surprenant que les gens n'aient aucun respect pour les gens de votre style psychologique.

##### Dossier du CCNR 06-07-0266

Le CCNR a reçu la plainte suivante le 1 novembre 2006 :

station : CKAC- 730 AM  
 émission : *Doc Mailloux*  
 date : 25, 26, 27, 30, 31 octobre 2006  
 heure : 13H à 16H

préoccupation : La décision du CCNR 05/06-1104 concernant un épisode du *Doc Mailloux* concluait que le radiodiffuseur CKAC-AM avait enfreint, entre autres, l'alinéa 9b du *Code de déontologie de l'ACR*, interdisant la diffusion de contenu indûment sexuellement explicite au moment de la journée où l'on peut s'attendre que des enfants écoutent la radio. Cette décision était rendue le 30 juin 2006 et diffusée au public vers le 21 septembre 2006.

Ailleurs, dans cette décision, on peut lire que le radiodiffuseur s'engage à exercer la plus grande vigilance concernant ces sujets et que celui-ci prend sérieusement ses responsabilités comme radiodiffuseur, qu'il travaille pour assurer que sa programmation respecte la *Loi sur la radiodiffusion*, les Règlements de la radio, le Code et Standards exigés comme membre du CCNR.

Dans le cadre d'une seconde plainte que je soumettais au CCNR (dossier CCNR C05/06-1379) pour des propos tenus par le même animateur, à la même station CKAC-AM. Le radiodiffuseur reconnaît que les termes utilisés par l'animateur (*Doc Mailloux*) étaient très durs et possiblement offensants pour plusieurs personnes.

Le radiodiffuseur reconnaît qu'il est important que les commentateurs et les invités n'émettent pas de commentaires abusifs contre aucun groupe. Dans un paragraphe suivant, le radiodiffuseur mentionne prendre sérieusement ses responsabilités et que CKAC-AM travaille à assurer que toute sa programmation respecte la *Loi sur le Radiodiffusion*, les Règlements de la Radio, le Code et Standards exigés comme membre du CCNR.

Le 10 juillet 2007, suite à ma 3<sup>ème</sup> plainte concernant les propos du *Doc Mailloux* diffusés sur CKAC-AM, le radiodiffuseur disait reconnaître le caractère extrêmement sérieux de mes préoccupations faisant l'objet de ma plainte dans le dossier CCNR C05/06-1671.

Le radiodiffuseur admet alors que le fait que cette émission pose un problème évident de contrôle, mais que cette émission n'est d'aucune façon soustraite aux exigences de qualité et de conformité aux différents règlements. Plus loin, le radiodiffuseur reconnaît les propos tenus par le *Doc Mailloux* comme étant vulgaires et inacceptables. Le radiodiffuseur envisageait un moyen efficace de contenir les débordements qu'il reconnaissait inacceptables dans plusieurs cas. Il promettait finalement que des moyens seraient mis en place pour que cette émission réponde aux standards de qualité requis.

Aujourd'hui, plus de 254 jours plus tard (près de 180 émissions plus tard), après la première réponse du radiodiffuseur (Corus Québec, 19 février 2006) je soumetts au CCNR la présente plainte concernant les propos à caractère indûment sexuellement explicites tenus aux émissions du *Doc Mailloux*, les 25, 26, 27, 30 et 31 octobre 2006, émissions diffusées à des heures où l'on peut s'attendre à ce que des enfants soient à l'écoute. D'autres passages montrent également le non respect du code de déontologie concernant les propos méprisants, dénigrants, grossiers, vulgaires ou racistes.

À titre d'exemple voici quelques passages tenus en ondes par les animateurs et auditeurs :

Émission 25 octobre 2006

...lui il parlait de son pénis, il parlait de ma vulve  
 ...il a pris ses doigts, il est allé toucher à ma vulve pour aller vois [*sic*] si elle sentait bon  
 ...lui, il était pour se masturber pendant que nous on s'assoit, on s'écartait  
 ...un coup qu'il était venu là  
 ...est-ce que vous l'avez vu éjaculer ?  
 ...il s'assoit sur le lit, il se masturbait, ça revolait partout, c'est moi qui nettoyait  
 ...il voulait renouveler avec du jeune stock  
 ...attouchement, caresse de la vulve, fellation, tout le kit  
 ...et qui vous a pénétré à 5 ans ?  
 ...racontez!  
 ...c'étaient des revues 3X, j'avais 9 ans  
 ...j'ai connu avec lui tout, la pénétration, la fellation, tout  
 ...c'était très douloureux  
 ...je devenais mouillée, ça me plaisait  
 ...son ami lui, ça na pas fait mal parce qu'il n'était pas aussi membré que son cousin  
 ...ça m'a donné le goût d'uriner; j'ai aimé ça par contre  
 ...les jeunes filles, elles peuvent y penser mais qu'elles commencent d'abord par s'amuser avec leur clito; ne pas craindre de leur dire... si tu as envie d'une petite queue, d'un petit pénis, pourrais-tu te caresser le clito avant  
 ...il est parvenu à me faire une pénétration dans l'auto  
 ...est-ce que l'agresseur a éjaculé en vous ?

Émission du 26 octobre 2006

...l'un dit...moi je suis « fif »  
 ...j'aime mieux me faire brouter que de me faire copuler  
 ...il reste peut-être 15% des hommes qui bandent encore à 75 ans  
 ...pour beaucoup d'hommes, une fois qu'ils ont le sac vidé, l'affection ils s'en fichent  
 ...y'a des hommes qui ont le cerveau entre les jambes  
 ...quand le sac est plein, quand la poche est vide, le gars faut qu'il se vide là  
 ...la mère est une nouille, la fille est une nouille  
 ...votre mère était une tarte  
 ...ça n'a rien à voir avec la sacrement de communication  
 ...y'a toute une série de crosseurs psychologiques de « logues » à la noix  
 ...(les mahgrebins)...y'a certaines cultures où la vaillance des hommes n'est pas inscrite, incrustée dans la culture. Les hommes arabes ne travaillent pas; c'est une généralité que je fais, elle est vraie. Les centre-américains ça ne travaillent pas, pis les noirs d'Afrique ça ne travaillent pas, pis les Russes ça ne travaillent pas. En Amérique, en Europe, les pays scandinaves; ces pays là sont beaucoup plus développés parce que les hommes ont été vaillants, plus qu'ailleurs.  
 Les mahgrebins vont porter plainte au CRTC, c'est correct, mais au moins je me suis expliqué  
 ...laissez le sacrement de jugement  
 ...est-ce que le gamin a le tempérament mahgrebin ou est-ce qu'il a un peu de cœur ?  
 ...vous me semblez du style québécois typique, molasse, légèrement invertébré  
 ...toi pis ta pissette molle va te faire voir  
 ...de façon implicite vous référez à sa graine  
 ...il remplissait les commandes! Y'a une belle queue ? Y'a un beau pénis ?  
 ...un remplisseur de commande

Émission du 27 octobre 2006

...Phil « Couille », mon petit qualificatif affectueux pour Philippe Couillard, notre grand ministre de la Santé  
 ...ciboire, est-ce clair ?  
 ...j'impose mon athéisme !  
 ...la méchanceté s'exprime différemment chez les hommes que chez les femmes, mais elle est beaucoup plus hypocrite chez les femmes  
 ...(Jean Rochon) mais au niveau de jugement, c'est une autre affaire  
 ...on a impliqué des détenus, des crottés, ils ont vu des crottés avoir un comportement décent, probablement pour la première fois de leur vie  
 ...parlez nous de votre vie sexuelle  
 ...est-ce que vous vous masturbiez jusqu'à avoir un orgasme ?  
 ...elle a raconté un rêve, j'ai pas embarqué dans aucune explication de son rêve, j'ai simplement posé une seule question; quelle est votre vie sexuelle ?  
 ...le milieu médical, dans bien des cas existerait davantage pour son intérêt que pour l'intérêt des patients  
 ...beaucoup d'avocats sont des pieds

Émission du 30 octobre 2006

...alors ne venez pas me faire chier  
 ...c'est un crime contre l'humanité de « crisser » des bébés dans des garderies  
 ...Pauline a invité à un crime contre l'humanité  
 ...espèce de cave, maudit niaiseux  
 ...le médecin a dit vous avez un 'tit gars pas de queue... répétez, répétez, répétez ce que le docteur a dit... que j'étais un petit garçon pas de queue  
 ...et elle la bonne femme, la niaiseuse  
 ...dans la culture québécoise très peu de femmes sont respectueuses de l'autre  
 ...là tu as une paire de « tetons », tu es assez grande pour te débrouiller toute seule  
 ...répétez ce que la bonne femme disait... tu as une paire de « tetons »...  
 ...avec une paire de « tetons » elle risque de faire bander son père  
 ...« estie » j'en reviens pas... « tabarnak » j'en reviens pas  
 ...vous êtes capable de vous masturber mais de vous auto-pénétrer ça va pas bien  
 ...on peut payer pour une « botte » mais on peut pas payer pour de l'affection  
 ...mes chums m'ont dit « criss » va aux danseuses  
 ...elle peut te sucer, elle peut se faire mettre  
 ...j'aime un gars qui sent le sexe  
 ...un Bien-Être, ça ne vous intéresse pas ?  
 ...Mailloux le dit à son corps défendant qu'il y a un club énorme de « bittes » molles au Québec. C'est plein de « bittes » molles, on est une culture, une fabrique de bittes molles au Québec.  
 ...les 'tites filles qui se masturbent, plus elles s'ennuient, plus elles se « zigonnent » le clito. Plus elles s'ennuient, plus elles mettent leur doigt sur le petit bouton  
 ...y'a un des trous ! qui était bien rempli  
 ...de me faire mettre  
 ...une bonne érection, pis « zling » on entre  
 ...vous faire mettre à sec, ça vous intéresse tu ?  
 ...vous êtes une des rares à mettre de mots clairs sur ce qu'elle a à dire... on en a toujours un qui nous surveille pis quand c'est pas Gilles, c'est le CRTC ou un crosseur à quelque part qui nous empêche...  
 ...y'a une série de brutus qui vont essayer de fourrer à sec leur conjointe ce soir  
 ...(Janine Ross)... on peut être délicat et raffiné, pis pas être une « bitte » molle  
 ...y'a des limites à se traîner aux pieds d'une femme, vous êtes entrain de lui lécher le derrière pour que la « grosse » ne soit pas trop frustrée. Ne vous mettez jamais à plein ventre devant une femme, jamais. Ne vous mettez pas à plein ventre devant une femme. Y'a le

poignet, les films pornos, une femme autre, pis la « grosse », mais jamais à plein ventre devant une femme, jamais

Émission du 31 octobre 2006

...les mouvements syndicaux veulent des nuls, le PQ veut un troupeau de nuls; on homogénéise le troupeau pis on les exploite  
 ...(Doc Mailloux) : les japonais ne cultivent pas l'excellence; c'est le peuple le plus soumis et obéissant du monde. C'est le peuple le moins évolué individuellement.  
 ...Un japonais épanoui, ça n'existe pas. (Janine) : ...et vous n'avez pas tort.  
 ...Y'a quelques Bulgares qui sont intelligents mais per capita y'en a pas autant qu'en Allemagne  
 ...votre famille était des nonos; c'étaient ce que j'appelle moi des nègres-blancs  
 ...qu'est-ce que vous êtes allés faire chez les nazis ?  
 ...petite famille de tarés, pas fort hein!  
 ...les maudites rigoles de crosseurs  
 ...tant que les moins bons éléments d'une société nuiront aux meilleurs on pourra pas avoir une culture d'excellence  
 ...(Charlebois)... un autre parvenu qui dégoûte sur la génération suivante... pis toute la bière qu'il a pris là...  
 ...la vie est trop courte pour lécher le cul d'une femme; la vie est trop courte pour lécher le cul d'une femme; le doigt d'honneur, le bras d'honneur pis bonsoir  
 ...(sports)... les femmes ont besoin de participer, les garçons ont besoin de gagner  
 ...les mauvaises mères au Québec, elles sont probablement majoritaires. La bonne femme québécoise comme mère a volé pas haut, pis y'a jamais personne qui a osé le dire; c'est pas l'abbé Gravel qui va venir dire ça publiquement  
 ...l'innocent de Chicoutimi, le cave à Chicoutimi, à Alma, Michel Fradet, c'est un nul, c'est un cave, c'est un taré pis probablement qui va falloir l'exécuter  
 ...il se masturbait à côté de moi  
 ...votre mère va vous répondre : faut qu'il se vide; faut comprendre les niaiseuses québécoises, son pauvre frère devait se vider, le sperme faut que ça sorte  
 ...vous aviez juste à être moins belle, être grosse pis boutonneuse, son frère ne vous aurait pas achalée  
 ...les femmes, ce ne sont pas toutes des tartes. Mais comme la vôtre c'est plein au Québec  
 ...votre frère est « moron » mais pas cave... un « moron » est un « moron »  
 ...quel crosseur, quel crosseur  
 ...vos maudites déclarations d'amour, pourriez-vous vous les introduire dans l'orifice postérieur  
 ...pure race de veaux adultes  
 ...il parle vraiment québécois, y'a aucune classe... les « tabarnaks », les « criss »  
 ...la vaste majorité des hommes québécois sacrent, ça fait que les gonzesses habituez-vous  
 ...13 ans... on commence à se masturber, alors « bitte » molle sent le besoin d'humilier son garçon  
 ...il prenait la petite main pis il se faisait masturber, il se faisait sucer  
 ...au complet, fellation mutuelle  
 ...j'ai tombé dans la masturbation excessive; 3 ou 4 fois par jour ce n'est pas beaucoup, y'en a en masse qui font ça  
 ...ma mère dit : je ne sais pas quoi faire avec Pierre, il se masturbe, il « shoot » partout , ça tache

Les précédents extraits proviennent des 5 émissions indiquées; ils appartiennent soit aux animateurs, soit aux auditeurs dont les propos sont sous la responsabilité du radiodiffuseur tel que mentionné par le CCNR dans sa décision C05/06-1104.

J'ai insisté davantage sur un passage où on traite des japonais (émission du 31 octobre 2006) car il illustre la complicité des deux animateurs dans la teneur de propos offensants et tout à fait gratuits face à une entité ethnique. Cette allusion à l'effet que « un japonais épanoui, ça existe pas... » partagée par le Doc et l'animatrice qui en donne l'accord mériterait, à elle seule, un blâme énergique du CCNR et, à mon avis, des explications et excuses publiques éventuelles devraient être exigées de la part des animateurs et du radiodiffuseur à ce sujet. Une copie de la présente plainte sera d'ailleurs transmise, pour son information, à l'ambassade japonaise au Canada.

En conclusion, je suis d'avis que ni le radiodiffuseur, ni les animateurs n'ont la moindre volonté, ni ne prennent les moyens pour contrôler les écarts et débordements des propos méprisants, offensants, dénigrants, racistes et grossiers tenus à cette émission. Je suis également d'avis que le radiodiffuseur défie les pouvoirs du CCNR et du CRTC dans ses capacités à faire respecter les Lois, Règlements, Standards et Codes de la radiodiffusion. Également, je suis d'avis que CKAC-AM abuse de son privilège en maintenant cette émission et ses animateurs en ondes et que le permis qui lui est octroyé devrait être sérieusement mis en question par le CCNR.

Pour terminer, je n'ai pas encore reçu, du radiodiffuseur, la confirmation écrite à l'effet que celui-ci aurait lu en ondes le texte de l'annonce de la décision tel qu'exigé par le CCNR dans le dossier CCNR C05/06-1104.

Le 28 novembre, le plaignant a écrit au CCNR afin de nous informer qu'il n'a pas encore reçu une réponse de CKAC :

Objet : Plainte portant sur émission *Doc Mailloux* (Dossier CCNR C06/07-0266)

Défendre l'indéfendable vs tolérer l'intolérable?

Dans la lettre que me faisait parvenir le CCNR, le 6 novembre 2006, en référence au dossier CCNR C06/07-0266, il était mentionné que le radiodiffuseur devait répondre à ma plainte dans les 3 semaines suivant son acheminement à CKAC 730AM en l'occurrence.

Il y était également dit que les radiodiffuseurs membres du CCNR prennent à cœur leur responsabilité de répondre aux plaintes. Or je n'ai reçu aucune nouvelle du radiodiffuseur relativement à ce dossier et j'en conclus que celui-ci en est venu à la conclusion que le dossier était de toute évidence indéfendable devant les faits reprochés, lesquels enfreignent nettement les codes et normes du CCNR et du CRTC.

Je retourne donc ma plainte originale au CCNR et au CRTC pour décision en espérant que les moyens et les mesures seront prises pour défendre le droit du public canadien à obtenir des émissions conformes aux normes du CCNR et du CRTC et de la qualité exigée par ceux-ci par rapport aux sanctions éventuelles vis-à-vis le radiodiffuseur et les animateurs en question qui jouissent d'un privilège accordé par le public canadien.

Je tiens à rappeler que les émissions mentionnées dans la plainte en référence illustraient à quel point le radiodiffuseur ne respectait pas les normes du CCNR et du CRTC, notamment au niveau du contenu indûment sexuel à des heures d'écoute où on s'attend à que de enfants soient à l'écoute, les propos méprisants, dénigrants et offensants, les propos racistes et le langage grossier y étaient régulièrement tenus.

J'insiste aussi et surtout sur l'absence totale de bonne volonté à rectifier la situation et la tendance même croissante dans le sens contraire alors que l'animateur défie ouvertement le

CRTC, les auditeurs, les autorités et va jusqu'à admettre lui-même en ondes qu'il incite à la désobéissance civile (émissions récentes mois de novembre 2006) lorsqu'il encourage, entre autres, le « travail au noir ».

Cette émission et ses animateurs sont de toute évidence hors contrôle et doivent se voir retirer, par le CCNR et le CRTC, le privilège des ondes sinon ça serait tolérer l'intolérable.

Le 28 novembre, le CCNR a fait rappeler au CKAC de répondre. Le plaignant a réécrit le 11 décembre :

Malgré le délai supplémentaire de 10 jours accordé à CKAC pour répondre à ma plainte, celui-ci n'ayant pas respecté le délai original de 21 jours, (dossier en référence), aucune réponse ne m'a été transmise; ce qui est à mon avis excessivement décevant et encore plus éloquent quant au manque flagrant d'arguments de la part du radiodiffuseur à défendre la teneur de l'émission ainsi que des propos tenus par le Doc Mailloux tel que défini dans ma plainte originale.

Je retourne donc le tout pour décision, espérant que celle-ci sera à la mesure des non-respects systématiques des normes et codes du CCNR et du CRTC par CKAC 730 et les animateurs de l'émission *Doc Mailloux*.

Le CCNR a fait parvenir au CKAC un autre rappel le 12 décembre.

## **Les réponses du radiodiffuseur**

### Dossier 06-07-0168

CKAC a envoyé une réponse au plaignant le 30 octobre :

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) nous a demandé de répondre à votre lettre dans laquelle vous exprimez vos préoccupations quant aux propos tenus par le Docteur Pierre Mailloux au cours de son émission *Un Psy à l'écoute [sic]* sur les ondes de CKAC le 5 octobre 2006.

Comme vous le savez, CKAC-AM s'adresse à un auditoire adulte par ses émissions de services, de commentaires, de tribunes téléphoniques et de discussions sur des questions diverses et d'intérêt public.

Votre lettre fait état de vos préoccupations concernant la réaction du Docteur Mailloux face aux propos d'une auditrice concernant les premières menstruations de son adolescente.

Tout en comprenant que vous ayez pu être surpris et heurté par les propos, nous vous soumettons en tout respect, que le Docteur Mailloux a souligné un phénomène d'ignorance qu'il identifiait comme pouvant être assez répandu au Québec. Il n'est évidemment pas question ici pour nous d'évaluer la pertinence de la perception de notre animateur. Sa surprise manifeste devant les propos de cette auditrice était ceux d'un médecin choqué de constater que plusieurs personnes manquaient d'information, et dans ce cas précis, d'information qui aurait pu aider une adolescente confrontée à une étape importante de sa vie. Nous avons écouté avec soin l'extrait qui faisait l'objet de votre commentaire, et même si le D<sup>r</sup> Mailloux aurait sans doute pu faire preuve de plus de délicatesse, nous vous soumettons qu'il s'agissait bien davantage d'un appel à une nécessaire éducation, qu'il

lançait en tant que médecin conscient des conséquences de certaines carences en cette matière.

Cela dit, nous regrettons profondément Monsieur [M.] que vous ayez été offensé par les propos du Dr Mailloux. Soyez assuré que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CKAC-AM, nous travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la Radiodiffusion*, les *Règlements de la Radio* et le Code et les standards exigés de nous comme un membre du CCNR.

Nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans votre lettre quant à notre programmation. À CKAC, nous reconnaissons l'importance et apprécions les commentaires de nos auditeur(trice)s. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de partager avec nous vos préoccupations.

### Dossier 06-07-0266

CKAC a envoyé une réponse le 14 décembre :

Monsieur,

Suite à votre lettre du 1<sup>er</sup> novembre dernier, nous aimerions faire le point sur la situation de l'émission Doc Mailloux qui semble faire l'objet de nombreuses plaintes de votre part.

Lors d'une lettre précédente, nous vous avons indiqué notre intention de prendre des mesures destinées à apporter un juste équilibre entre la liberté d'expression et le caractère parfois controversé de certains propos du Doc Mailloux.

Depuis ce temps, des rencontres régulières ont lieu avec ce dernier afin de lui rappeler le cadre d'éthique habituellement en vigueur.

Au mois de juin dernier, nous vous avons répondu que nous examinerions différentes mesures destinées à mieux contrôler le langage utilisé par cette personnalité.

Nous sommes heureux de vous dire que le rapport est maintenant complété et que nous serons en mesure au début de 2007 d'apporter des ajustements.

### **Correspondance additionnelle**

#### Dossier du CCNR 06-07-0168

Le plaignant a remis sa Demande de décision le 1<sup>er</sup> novembre :

J'ai bien reçu une lettre de CKAC concernant ma plainte du 5 octobre dernier. Je ne suis pas satisfait de la réponse [du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires corporatives] de CKAC et je demande par la présente que le CCNR étudie mon dossier de plainte.

Vous trouverez en rubrique (attachement) la correspondance entre CKAC, le CCNR et le plaignant.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec moi au ###-###-####.

Il a également écrit au CKAC :

Merci de votre réponse.

Je débute en citant un passage clef de votre lettre datée du 13 octobre 2006 dans laquelle vous mentionnez :

"..., et même si le D<sup>r</sup> Mailloux aurait sans doute pu faire preuve de plus de délicatesse, nous vous soumettons qu'il s'agissait bien davantage d'un appel à une nécessaire éducation, qu'il lançait en tant que médecin conscient des conséquences de certaines carences en cette matière."

Je vous précise que la raison principale motivant ma plainte originale du 5 octobre au CRTC était basée sur mon observation du fait que ledit Monsieur Doc Mailloux avez été vulgaire et irrespectueux de son auditoire en onde et ce, d'une manière exagérée. Vous conviendrez que l'auditoire d'une station de radio est un pilier vital de ses opérations. Vous pouvez vous référer à ma communication originale au CRTC qui a été collée en annexe pour votre étude.

Dans votre réponse qui fait suite à la requête du CCNR (dont votre station est membre) d'apporter des correctifs si nécessaire, vous semblez totalement dans votre lettre justifier les dires de votre animateur. J'aimerais également vous rappeler que le code déontologique du CCNR est, entre autres, de s'assurer que les droits de la personne soient assurés.

D'après l'un des codes d'application : Toute programmation doit respecter les droits de la personne et éviter des propos offensants ...

Malgré la recommandation du CCNR, les propos offensants devraient être évités. Ce n'est pas du fait que les propos du Doc Mailloux soient offensants que je revendique ici, mais plutôt que ses réponses à l'occasion soient clairement offensantes. Elles offensent notre intelligence individuelle et collective en tant que québécois et québécoises, notre collectivité.

Ce n'est pas sur l'aspect éducationnel ou scientifique de la question que je m'objecte mais bien sur la façon dont il a dénigré cette auditrice en ondes après qu'elle se soit ouverte à lui pour être aidée.

Écoutez, au niveau sociétair, si un médecin spécialisé en psychiatrie se permet de parler aux gens de cette façon, pas surprenant que l'étiquette du citoyen moyen diminue annuellement. Beaucoup de gens écoutent vos émissions. En tant que diffuseur, vous êtes un des véhicules médiatiques les plus rapides et efficace dans la transmission de l'information qu'elle soit respectueuse des autres ou dégradante et la société en conséquence de cause, en est soit améliorée ou dégradée.

Plus souvent qu'autrement, les gens qui font appel aux tribunes téléphoniques de ce genre ont besoin d'aide. Pas d'être rabaissé d'une manière irrespectueuse et indigne. Très souvent, sa manière d'être et son déportement déontologique sont dénégatoires à sa propre profession et à tout les professionnels dans son domaine d'expertise.

Malgré les tentatives de la co-animatrice de cette émission d'égaliser les sauts d'humeur du Doc, l'émission dans son contexte actuel me semble toujours très dégradante pour la grande majorité des québécois et québécoises et par le fait même n'améliore en rien la prestation de votre station en tant que diffuseur de choix dans notre société.

Ce n'est pas des excuses que je demande mais plutôt la promesse d'un changement radical dans son comportement en ondes en conformité avec les exigences du CRTC et du CCNR.

En conclusion, j'ai le regret de vous dire que malgré le fait que j'accuse réception aujourd'hui de votre lettre, je retourne ma plainte au CCNR (avec copie conforme au CRTC) de poursuivre leur enquêtes respectives en espérant que

- 1) soit que vous changiez de formule
- 2) que le Doc Mailloux change son attitude offensante et son comportement dénégatoire face à son auditoire ou,
- 3) soit que vous substituez cet animateur par un autre.

La formule de votre émission en est une de des plus intéressantes. D'autant plus, le Doc Mailloux est très intéressant à écouter. Si personne ne l'agresse, je ne comprend pas pourquoi il se sent agressé et réagit de cette façon. Dans l'alternative je suis certain que vos cotes d'écoutes augmenteraient substantiellement si vous teniez mes recommandations ainsi que celles de milliers d'autres auditeurs qui ont pris le temps de vous écrire en considération.

Dans l'attente d'une réponse plus favorable de votre part.